



Secrétariat général

ATTESTATION

(Article L.215-115 du Code de commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 3 246 319.82€ (trois-millions-deux-cent quarante-six mille trois cent dix-neuf euros et quatre-vingt-deux centimes).

À Suresnes, le 22 mars 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. Schoch". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Bruno Schoch
Président du Directoire